

Le casse-tête anti-surréglementation

La numérisation des processus pourrait présenter une meilleure promesse d'allègement à terme que de nouveaux instruments institutionnels.

PIERRE BESSARD

Comment enrayer le flot réglementaire, qui continue de faire partie des principales préoccupations des entreprises? En vingt ans, au niveau fédéral uniquement, le nombre d'actes législatifs de chaque législature a augmenté d'un tiers et les normes sont passées de 22.000 à 32.000 pages, aussi en raison de l'alignement sur les développements internationaux. Au-delà du constat, les associations économiques s'activent à trouver de nouvelles issues à un phénomène qui pèse sur la prospérité: les coûts d'exécution et de compliance sont évalués à 10% du produit intérieur brut.

Si le rapport intermédiaire du Conseil fédéral sur l'allègement administratif publié en fin de semaine dernière n'a guère fait de vagues en raison de la modestie de son contenu, la réflexion ne se limite plus à de nouveaux instruments institutionnels. Certes, l'Union suisse des arts et métiers (Usam), qui s'est spécialisée sur la question, plaide encore pour l'introduction d'un «frein aux coûts de la réglementation», conçu de façon analogue au frein à l'endettement: l'administration devrait estimer les coûts des projets réglementaires, qui seraient ensuite examinés par un orga-



ERICH HERZOG. *L'Etat devrait pouvoir réduire ses effectifs grâce à des gains d'efficience.*

nisme indépendant. Lorsque le projet dépasse une certaine ampleur ou touche plus de 10.000 entreprises, il ne serait adopté que s'il obtient la majorité qualifiée au Parlement.

Scepticisme croissant

Un tel instrument, qui fait écho à d'autres automatismes institutionnels, comme la règle «one in, one out» ou les clauses sunset, se heurte néanmoins à la difficulté d'évaluer en amont les coûts pour l'économie d'un projet législatif. L'endettement étatique est aisément chiffrable, mais ce

n'est pas le cas de la densité réglementaire. L'utilité d'un frein aux coûts de la réglementation est peut-être d'attirer l'attention de l'administration ou du législateur sur les conséquences de leurs décisions. Ce type de solutions ne remplace cependant pas l'allègement des règles existantes, comme le passage à un taux unique de TVA ou la simplification du droit environnemental, d'autres chevaux de bataille de longue haleine de l'Usam.

D'une manière générale, le scepticisme envers des instruments

institutionnels anti-surréglementation, intéressants sur le papier, tend à s'accroître. «Il n'est évidemment pas pertinent de créer une cascade de réglementation pour lutter contre l'excès de réglementation», note l'éditeur Ivan Slatkine, président de la FER Genève. Les efforts devraient plutôt porter sur la suppression ou l'allègement de certaines normes existantes qui entravent directement l'entreprise. L'objectif devrait être de faire gagner du temps à l'entrepreneur pour qu'il puisse se consacrer à son activité. «Pour cela, il faut davantage d'autodiscipline et prendre conscience que la réglementation n'est pas, par principe la solution au problème», souligne Ivan Slatkine. Pour chaque proposition, il serait plus opportun de se poser la question de savoir si des alternatives existent.

Culture politique

Cette culture politique reste la clé de la modération législative. «Seule la volonté de renoncer à réglementer ce qui ne doit pas l'être absolument est déterminante», renchérit l'avocat Erich Herzog, responsable du dossier chez Economiesuisse. Or les difficultés politiques pourraient trouver une issue dans la technologie, bien que cette idée n'en soit

qu'à ses débuts. La numérisation recèle en effet un important potentiel d'analyse des systèmes, d'échange d'informations entre les acteurs et de rationalisation des processus. L'e-government ne devrait pas se limiter à numériser les processus analogues: ce serait plutôt l'occasion de repenser et d'interconnecter les règles existantes. «Avec la numérisation, l'Etat doit devenir lui-même plus efficace et pouvoir réduire ses effectifs», relève Erich Herzog.

Un e-government numérisé devrait aussi permettre une nouvelle transparence entre les trois niveaux de l'Etat, les communes, les cantons et la Confédération: «Cela permettrait de mieux tirer parti des avantages du fédéralisme, tout en réduisant l'impact de la multiplicité des échelons», prévoit Erich Herzog. L'idée du one-stop-shop pour les entreprises ne devrait toutefois pas être monopolisée par l'Etat, mais rester ouverte à la concurrence du secteur privé et à l'innovation, notamment des applications possibles. Globalement, l'intelligence artificielle pourrait rendre la réglementation beaucoup plus efficace et diminuer les coûts de compliance dans l'entreprise. A condition que le but demeure l'allègement et non le «perfectionnement». ■